



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° : 8.2.3.3

Objet : Conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville de Bourg-la-Reine et l'association « Lire et faire lire dans les Hauts-de-Seine »

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat entre la Ville de Bourg-la-Reine et l'association « Lire et faire lire dans les Hauts-de-Seine »,

CONSIDERANT que l'association « Lire et faire lire dans les Hauts-de-Seine » propose le programme culturel « Lire et faire Lire » tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle,

CONSIDERANT l'intérêt pédagogique de ce programme, la Ville souhaite l'intégrer dans ses activités et permettre aux bénévoles de l'association d'intervenir dans ses locaux,

DECIDE :

Article 1 : DE CONCLURE une convention de partenariat entre la Ville et l'association « Lire et faire lire dans les Hauts-de-Seine » pour animer des ateliers de lecture à destination des enfants. L'activité est réalisée à titre gratuit par l'association.

La convention est annexée à la présente décision.

Article 2 : DIT que la convention est valable à compter de la date de signature jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et est renouvelable par tacite reconduction au début de chaque année scolaire après évaluation des actions de l'année précédente.

Article 3 : DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

En application de la loi
N° 82-213 du 2 Mars 1982
Le présent acte a été
déposé à la Préfecture des
Hauts-de-Seine,
le

03 FEV. 2023

Bourg-la-Reine, le

03 FEV. 2023

Le Maire,

Patrick DONATH



Publié sur le site de la Ville, le

06 FEV. 2023